

Afin de renforcer ses effectifs à la direction des écoles primaires (environ 800 élèves et 70 enseignants), la commune de Fully met au concours un poste de

secrétaire des écoles primaires (40%)

Missions principales

- dans un esprit de service au public, accueillir et renseigner les personnes téléphonant ou se présentant à la direction
- soutenir la direction dans l'ensemble de ses tâches organisationnelles et administratives (correspondance, convocations, procès-verbaux, site internet, économat, classement, archivage)
- élaborer et mettre à jour différentes bases de données
- collaborer activement à l'organisation d'événements (réunions de parents et d'enseignants, manifestations culturelles et sportives)

Profil souhaité

- CFC d'employé-e de commerce ou formation jugée équivalente, complété par une maturité professionnelle ou une formation complémentaire de secrétaire/assistant-e de direction
- expérience professionnelle significative à un poste similaire, si possible dans une administration publique
- sens du service au public et bonnes aptitudes à communiquer
- autonomie, sens des responsabilités et discrétion
- bonnes capacités d'organisation, rigueur et précision dans l'exécution des tâches
- facilité de rédaction et orthographe sûre
- flexibilité dans les horaires de travail (travail occasionnel en soirée)
- excellentes connaissances des outils MS Office et intérêt pour les outils informatiques
- casier judiciaire vierge

Entrée en fonction : de suite ou à convenir

Le formulaire de candidature (obligatoire) est disponible sur notre site internet www.fully.ch (publications/offres d'emploi). La consultation de la description de fonction ainsi que tout renseignement peuvent être demandés auprès de M. Louis Carron, directeur des écoles primaires (027 747 11 66).

L'offre de service et le formulaire de candidature sont à adresser, **jusqu'au 15 février 2019**, à l'administration communale, à l'att. de M. Edouard Fellay, Président, case postale 43, 1926 Fully, avec mention « poste de secrétaire écoles primaires ».